



Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2017

Présents : MM. MICHEL Isabelle, BERTHET Michel, DANY Stéphane, DEFONTAINE Gilles, MALEINGE Jacques, MAUGE Didier, NIZAN Jean-Claude, VAILLANT Gilberte et VILLEFEU Christophe.

Absent : GISLAIS Mickaël.

M DANY Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Vote des Taux d'Imposition 2017

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de l'année 2017 :

- Taxe d'Habitation : 15,13 %
- Taxe Foncière (bâti) : 24,12 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 51,19 %

Cession de parcelles - lotissement "Le Clos du Glatinai"

Madame le Maire explique à l'assemblée que M et Mme BERTHET souhaitent acquérir la parcelle ZA 469 (122m²) et un bout de la ZA 468 (environ 105 m²) laissés en espaces verts et entretenus par eux-mêmes.

Cette cession avait déjà été évoquée mais un délai d'attente de 10 ans pour toute modification du lotissement empêchait cette réalisation. Ce délai est à présent arrivé à terme et Madame le Maire propose aux conseillers de délibérer sur cette cession.

M. BERTHET étant concerné par cette vente, quitte la salle afin de laisser les membres délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que la cession se fera à titre gracieux à charge de M et Mme BERTHET de s'acquitter des frais de géomètre et de notaires.

SUBVENTIONS 2017

- Société Cycliste 40,00 €

Modification de la durée hebdomadaire de travail

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il avait été décidé d'augmenter de deux heures trente la durée hebdomadaire de service de Mmes OLLIVIER Valérie, Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (32.30/35^{ème}) et RIGAUD RENARD Nina, Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (32/35^{ème}), afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques et du service administratif de la Commune et donc de solliciter l'avis du Comité Technique Départemental.

Celui-ci vient de nous adresser son avis favorable à l'unanimité à notre projet.

Après en avoir délibéré et sachant que l'intéressée a accepté la modification de sa durée hebdomadaire, le Conseil Municipal décide :

La suppression du poste d'Adjoint Technique à temps non complet (32h30) et la création du poste d'Adjoint Technique à temps complet (35h00),

La suppression du poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (32h00) et la création du poste d'Adjoint Administratif à temps complet (35h00)

Ceci, avec effet rétroactif, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Tableau des effectifs du Personnel Communal

Le Conseil Municipal,

Vu la vacance d'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu la vacance d'emploi d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu le Code des Communes stipulant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux permanents temps complet et non complet, ainsi que la durée hebdomadaire de service, nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, après en avoir délibéré,

Décide

1) Les effectifs du Personnel Communal sont ainsi fixés :

EFFECTIFS	Nature de l'emploi	Durée hebdomadaire de service
	Services Administratifs	
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe faisant fonction de secrétaire de mairie	35 heures
	Services Techniques	
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35 heures 00
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe stagiaire	7 heures

2) L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de chacun de ces membres sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

3) La présente délibération prend effet au 1^{er} janvier 2017.

4) Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés, et aux charges sociales et Impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux articles et chapitre prévus à cet effet.